

Travailler avec une école roumaine, échanger avec des étudiants portugais, ou encore rencontrer des élèves chypriotes, c'est la vision répandue de ce qu'est un partenariat scolaire européen. Il n'est pourtant pas nécessaire de collaborer avec une école de l'autre bout du monde pour connaître des échanges dynamiques et intéressants.

École 21

De la santé au développement durable

École 21 est une action de coopération transfrontalière. Elle réunit des établissements scolaires du nord de la France et des provinces belges du Hainaut, Namur et Luxembourg autour de deux préoccupations. Premièrement, la santé, déjà présente à travers l'initiative "Écoles en santé". Deuxièmement, le développement durable avec "Agenda 21", un plan d'action pour le 21^e siècle qui en intègre les principes.

ÉCOLE PILOTE: UN SENTIMENT DE FIERTÉ

Thierry PINON est directeur de l'Institut Cardijn-Lorraine à Athus, dans la province de Luxembourg. Il a été contacté par *Génération en santé*, qui coordonne le projet **École 21**, pour en devenir une des écoles pilotes.

Pour lui, il s'agit avant tout d'une reconnaissance des actions menées dans l'établissement. On peut, par exemple, citer la journée "Prévention alcool" organisée l'année dernière (cf. photo). "Nous avons une tradition d'éducation à

la santé et au développement durable, on est donc assez fiers d'avoir été retenus. Ça va nous permettre d'amplifier les actions qu'on mettait déjà en place", explique le directeur. Le but poursuivi? Offrir un renouveau pédagogique dans un environnement favorable à l'éducation, ainsi qu'à l'épanouissement personnel. De plus, **École 21** cherche à faire des établissements scolaires des lieux de cohésion sociale et prône l'existence de liens forts entre l'école, la famille et la communauté extrascolaire.

Pour l'Institut Cardijn-Lorraine, c'est dans ce domaine-là qu'il y aura le plus d'efforts à fournir. "Nos actions se sont toujours limitées au cadre scolaire. Les parents sont souvent présents, mais en tant qu'appui logistique, pas comme collaborateurs à part entière", explique Th. PINON.

PAS DE FINANCEMENT, MAIS PLUS DE VISIBILITÉ

Le programme *Génération en santé* est partiellement financé par le Fonds

Européen de Développement Régional (FEDER), par l'intermédiaire d'**INTERREG IV** France-Wallonie-Vlaanderen (voir encadré). Les écoles ne reçoivent pas de subsides pour supporter les frais inhérents à la mise en place des actions de promotion de la santé et du développement durable. En revanche, *Génération en santé* aide les établissements à trouver les fonds nécessaires et leur offre, grâce au label **École 21**, une visibilité importante dans la région.

ET LE TRANSFRONTALIER, DANS TOUT ÇA ?

Les participants sont au cœur d'une dynamique européenne transfrontalière entre la Belgique et la France. Plus concrètement, c'est un moyen intéressant de s'échanger des idées novatrices. Comme l'explique Th. PINON, "Il y a toujours un moment où on risque de tourner en rond, de reproduire les mêmes activités. Le système français est différent du nôtre, et ils ont d'autres façons d'aborder les actions".

Pour **INTERREG IV**, la coopération transfrontalière offre une approche plus globale que les actions nationales. Elle contribue ainsi à inverser les tendances lourdes observées, tels le réchauffement climatique et la progression chez les jeunes de problèmes de santé comme l'obésité, l'hypertension ou le diabète. ■

PAULINE DEBACKER

STAGIAIRE EN COMMUNICATION
À LA CELLULE EUROPE DU SEGEC

INTERREG IV est un programme de coopération territoriale qui s'articule en trois axes: la coopération transnationale, interrégionale et transfrontalière. C'est dans ce volet que l'on retrouve **INTERREG IV** France-Wallonie-Vlaanderen et **INTERREG IV-A** Grande Région, qui regroupe les zones transfrontalières de Belgique, d'Allemagne, de France et du Grand Duché de Luxembourg.

Les écoles ont la possibilité de monter des microprojets de partenariat transfrontalier. Celui-ci doit compter au moins deux opérateurs de pays différents et avoir une véritable plus-value transfrontalière.

Pour plus d'informations, visitez les sites internet d'**INTERREG IV** France-Wallonie-Vlaanderen (www.interreg-fwvl.eu) et d'**INTERREG IV-A** Grande Région (www.interreg-4agr.eu), où des appels à projets sont régulièrement effectués.